



Naturalisation enfant kafala

Par **Lhem**, le **14/02/2020** à **16:22**

Bonjour

Je suis allée adopter un enfant dans le cadre d'une kafala au Maroc, je suis française et depuis Novembre 2018 la kafala d'un enfant abandonné avec jugement de non appel m'a été accordé ainsi que le changement de patronyme et l'ajout de prénom. Nous sommes rentrées sur le territoire français fin Décembre 2018, du coup, ma question est la suivante je voudrais savoir à partir de quand puis je faire la demande de naturalisation. Je lis par ci et là à partir de la 3ème année de présence sur le territoire français de l'enfant et je lis aussi à partir de 5 ans, du coup je ne sais pas????

Pourriez-vous m'éclairer